



MISSION POPULAIRE A LA ROCHELLE

45 rue Jacques Henry
17000 LA ROCHELLE
SIREN 402 014 245

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos au 31 décembre 2025

Aux membres de l'association MISSION POPULAIRE LA ROCHELLE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION POPULAIRE A LA ROCHELLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif aux conséquences de l'application du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 de l'Autorité des Normes Comptables.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

- collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 20 mai 2026

Le commissaire aux comptes
@COM AUDIT, représenté par
Jérôme COUTAND

Jérôme Coutand

un Portrait d'Image



Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	689	689		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	79 790	44 213	35 578	37 300
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	71 524	67 918	3 606	4 878
	Autres immobilisations corporelles	177 306	163 079	14 226	18 416
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 917		2 917	2 917
TOTAL (I)		332 227	275 899	56 328	63 511
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				243
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	43 651		43 651	10 331
	Autres créances	100 041	20 184	79 857	104 883
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	226 493		226 493	362 333
	Charges constatées d'avance	5 700		5 700	5 181
	TOTAL (II)	375 886	20 184	355 702	482 971
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		708 112	296 083	412 029	546 482
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an				2 917	2 917
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					- autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	152 995	152 995
	Report à nouveau	236 197	255 229
	Résultat de l'exercice	(131 489)	(19 032)
	Total des fonds propres	257 703	389 192
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecart de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs			
	Total des fonds associatifs	257 703	389 192
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	34	42
	Emprunts et dettes financières divers	34 025	33 963
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 660	21 303
	Dettes fiscales et sociales	51 551	41 937
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	18 388	14 162
	Produits constatés d'avance	34 668	45 883
	Total des dettes	154 326	157 290
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		412 029	546 482
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(131 488,88)	(19 032,46)
(1) Dont à moins d'un an		154 326	157 290
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		34	42

ENGAGEMENTS DONNES



Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	1 060	1 493
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	111 175	103 133
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	467 304	635 812
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	75	146
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	24 663	13 980
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	3 564	2 325
	Total des produits d'exploitation	607 842	756 889
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements	6 721	20 198
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	152 581	188 521
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	10 544	10 247
	Salaires	436 212	431 024
	Cotisations sociales	73 665	66 662
	Dotation aux amortissements et dépréciations	7 184	7 539
	Dotation aux provisions	5 777	17 812
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	46 647	34 918
	Total des charges d'exploitation	739 331	776 922
RESULTAT D'EXPLOITATION		(131 489)	(20 033)



Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		(131 489)	(20 033)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		10
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			10
RESULTAT FINANCIER			(10)
RESULTAT COURANT avant impôts		(131 489)	(20 043)
	Produits exceptionnels		1 060
	Charges exceptionnelles		50
RESULTAT EXCEPTIONNEL			1 010
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		607 842	757 950
TOTAL DES CHARGES		739 331	776 982
EXCEDENT ou DEFICIT		(131 489)	(19 032)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			





Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **412 029 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 607 842 euros** et un total **charges de 739 331 euros**, dégageant ainsi un **résultat de -131 489 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 à jour des différents règlements complémentaires (notamment n°2020-08) à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes comptables

Le règlement N° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. En conséquence, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis selon les dispositions de ce règlement.

Les principales modifications ayant une incidence sur la présentation des états financiers sont les suivantes :

1. Nouvelle définition du résultat exceptionnel :

- **Plus-ou moins-values de cession des actifs immobilisés** : Le résultat de cession (ou de mise au rebut) des actifs immobilisés précédemment comptabilisé dans le résultat exceptionnel sous les comptes 775x et 675x, doit désormais être inscrit en résultat d'exploitation sous les comptes 757x et 657x (ou 767x et 667x selon les cas).
- **Seuls les conséquences des événements ayant le caractère exceptionnel pourront être comptabilisées en produits ou charges exceptionnelles.**

2. Suppression des comptes de transferts de charges :

- Cette suppression a pour effet une **réaffectation des charges et produits**. Les impacts se traduisent par une diminution des charges (notamment celles liées au personnel), entraînant une **augmentation des ressources d'exploitation**. Les principaux impacts se présentent comme suit :

S'agissant de la présentation du bilan et du compte de résultat, les principaux changements concernent :

- Les **frais d'établissement** qui ne sont plus compris dans les immobilisations incorporelles mais constituent une ligne propre à l'actif ;
- Les **charges constatées d'avance** qui sont intégrées dans les créances ;
- La partie relative aux **opérations exceptionnelles** du compte de résultat qui se limite désormais à 2 lignes (charges et produits exceptionnels).





Règles et Méthodes Comptables

Ces changements, dictés par l'évolution réglementaire, visent à une meilleure transparence et à une présentation plus cohérente des performances d'exploitation des entreprises. Les ajustements nécessaires ont été effectués dans la préparation des états financiers afin de respecter les nouvelles prescriptions du règlement ANC n° 2022-06.

Pour ce qui concerne l'association, les principaux impacts de l'application de ce nouveau règlement sont le suivant :

- Comptabilisation en produits d'exploitation des aides aux postes d'insertion pour un montant de 202 850 euros,
- Comptabilisation en produits d'exploitation des aides au contrat unique d'insertion pour un montant de 5 820 euros.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les principales durées d'amortissements sont les suivantes :

- Concessions, brevets et licences : 1 à 5 ans
- Constructions : 20 à 50 ans
- Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- Installations et agencements divers : 5 à 10 ans
- Outillage et matériel : 3 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 2 à 5 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.





Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	689					689
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	689					689
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	65 058					65 058
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	14 732					14 732
	Instal technique, matériel outillage industriels	71 524					71 524
	Instal., agencement, aménagement divers	95 049					95 049
	Matériel de transport	51 691					51 691
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	30 566					30 566
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	328 620					328 620
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	2 917					2 917
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 917					2 917
TOTAL		332 227					332 227





Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	689			689
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	689			689
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	31 750	1 301		33 052
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	10 740	421		11 161
	Instal technique, matériel outillage industriels	66 646	1 272		67 918
	Autres instal., agencement, aménagement divers	84 648	2 196		86 844
	Matériel de transport	45 967	800		46 766
	Matériel de bureau, mobilier	28 275	1 194		29 469
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	268 026	7 184		275 210
TOTAL		268 716	7 184		275 899





Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 917	2 917	
	Clients, usagers douteux ou litigieux	20 184	20 184	
	Autres créances clients, usagers	23 467	23 467	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	65 474	65 474	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	34 567	34 567	
	Charges constatées d'avance	5 700	5 700	
	TOTAL DES CREANCES	152 310	152 310	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
------------	--------------	-----------	---------------

DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	34	34		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	3 445	3 445		
	Fournisseurs et comptes rattachés	15 660	15 660		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	24 010	24 010		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 372	27 372		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	170	170		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	30 580	30 580		
	Autres dettes	18 388	18 388		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	34 668	34 668		
	TOTAL DES DETTES	154 326	154 326		
Emprunts souscrits en cours d'exercice		3 445			
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		30 580			



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres	39 070	5 777	24 663	20 184
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	39 070	5 777	24 663	20 184
TOTAL GENERAL		39 070	5 777	24 663	20 184
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			5 777	24 663	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					





Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	152 995				152 995
Réserves Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	255 229	(19 032)			236 197
Résultat ss ctrl tiers fi. Ran ss ctrl tiers fi.					
Excédent ou déficit de l'exercice	(19 032)	19 032		131 489	(131 489)
Situation nette	389 192			131 489	257 703
Droits des propriétaires					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	389 192			131 489	257 703





Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients		7 836	(7 836)	-100,00
Autres créances	65 474	83 830	(18 356)	-21,90
TOTAL	65 474	91 666	(26 192)	-28,57





Produits à recevoir (détail) au 31/12/2025

Libellé	Montant
plan action inter siae 2025	3 346
asp cddi	26 086
ddets dalo fnadvl	14 389
dalo dégradation pour travaux	7 794
dpt - cg asl	13 860
Totalisation	65 474





Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	34	42	(8)	-18,86
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 084	20 404	(9 321)	-45,68
Dettes fiscales et sociales	29 908	26 176	3 732	14,26
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	5 803	845	4 959	587,11
TOTAL	46 829	47 467	(639)	-1,35





Charges à payer (détail) au 31/12/2025

Libellé	Montant
FNP CAC 12/2025	1 042
FNP comptabilité 2025	6 404
FNP 4T2025	480
FNP EDF	1 024
FNP eau	2 134
intérêts courus banque 12/25	34
Provision pour CP	22 811
Provision CS s/ CP	7 097
Honoraires CAC 2025	5 803
Totalisation	46 829





Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	5 700	5 181	519	10,02
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	5 700	5 181	519	10,02





Charges constatées d'avance (détail) au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
CCA - assurance iveco 3 mois			190		
CCA - assurance master 4 mois			349		
CCA - assu multirisque maracihage 2026			596		
CCA -assu asso			599		
CCA - BTP			1 632		
CCA - RC collectivité			140		
CCA - ATHI 6,5 mois			374		
CCA - mutualease 01/01/26-19/03/2026			1 820		
Totalisation			5 700		





Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	34 668	45 883	(11 215)	-24,44
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	34 668	45 883	(11 215)	-24,44





Produits constatés d'avance (détail) au 31/12/2025

Détail des produits constatés d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
PCA ddets d'alo finadvl 5 mesures sur 6			19 914		
PCA domiciliation Vienne			14 754		
Totalisation			34 668		





Autres informations

Effectif

Au 31/12/2025, la Mission Populaire est composée de 25 personnes dont :

- 10 CDI (6 temps pleins et 4 temps partiels)
- 1 CDI-Insertion (temps partiel)
- 16 CDDI (16 temps partiels)
- 1 CDD-CUI (temps partiel)

L'effectif temps plein annuel moyen est de 17.66 .

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

L'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, prévoit la mention de la rémunération et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants et salariés. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements de retraite

L'étude IFC a été faite avec un taux d'actualisation de 3.45% et un départ à la retraite à 64 ans, la table de mortalité utilisée est la table réglementaire TV 88/90, la méthode de calcul retenue est la méthode rétrospective prorata temporis, le taux de rotation retenu est de 1% et le taux de charges patronales pour l'étude est de 17.03%. La dette actuarielle obtenue est de 1332 € pour **2025**.

Rémunération des commissaires aux comptes

Honoraire de certification des comptes : 8 928 €

Bénévolat :

L'association bénéficie de personnes bénévoles pour l'assister notamment pour les braderies, Les équivalents temps pleins bénévoles pour 2025 correspondent à 4.77 ETP.

Mises à dispositions diverses :

La ville de La Rochelle met à disposition les locaux et le terrain situé rue de Passy depuis le 20 avril 1999 par un bail à construction d'une durée de 50 ans.

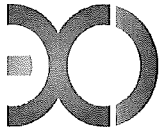
Depuis le 01 mars 2023, l'association a une activité de maraîchage via une mise à disposition d'une parcelle de 3500 m² par l'entraide protestante de La Rochelle et la SCEA Les maraîchers de l'Aubréçay.

Evènements particuliers sur l'exercice :

Une provision pour risques de 53 050.16 € avait été passée en N-1 suite au risque de non règlements de quelques usagers, sur l'exercice des reprises pour 3 usagers à hauteur de 24 663.21 € ont été effectuées et une dotation complémentaire a été faite pour 5777.45 € pour un usager en procédure d'expulsion.

2 créances usagers ont été soldées et passées en pertes pour un montant de 25 013.22. Les reprises pour dépréciation ont été faites sur l'exercice 2025 pour un montant de 19 739.21€





Autres informations

Les subventions du département de fonctionnement (30 600 en 2024), d'hébergement temporaire (30 600 en 2024) et gdv (30 600 en 2024) n'ont pas été octroyées sur 2025.

La subvention animation locale de la CAF 28 300€ en 2024 n'a pas été versée, celle ci ne sera plus versée.



